

Nous avons toujours parlé de l'écart entre les riches et les pauvres. Ce dont il nous faut parler chez nous c'est de l'écart qui existe entre la classe pauvre et la classe moyenne. Il ne fait que s'élargir; c'est là un phénomène nouveau dont la plupart d'entre vous peuvent se rendre compte.

On nous a avancé, et je crois que cette opinion n'était pas sans intérêt, que les besoins essentiels d'une famille de Campbellton (Nouveau-Brunswick) devraient être les mêmes que ceux d'une famille de la même importance vivant à Toronto ou à Vancouver, et que ce ne devrait plus être un rêve mais la réalité. Il n'y a pas la moindre raison pour perpétuer les inégalités géographiques du régime actuel. Il y a des provinces qui disent: «Nous paierons tant... point». Peu importe ensuite combien d'enfants on a. Il n'y a plus qu'à siffler et «le reste vient de la municipalité».

Je ne rejette pas la faute sur les provinces. Elle revient au gouvernement et je vais dire pourquoi.

Quand nous avons voyagé d'un bout du pays à l'autre, la seule différence réelle dans le coût de la vie, à ce que nous avons vu dans les grandes villes, était imputable au loyer. Cela pouvait avoir quelque effet mais, en réalité, si nous étions un peu plus généreux envers certaines des banlieues éloignées, nous ne nous en porterions pas plus mal.

J'ai dit plus tôt qu'à mon avis nous devrions pouvoir supprimer tout le régime. A vrai dire, nous pourrions abroger demain toutes nos mesures sociales, sauf le régime d'assistance publique du Canada, le régime de pensions du Canada et le régime d'assurance-chômage, tout en répondant à chacune des exigences prévues dans la définition principale de «besoins» dans la loi sur l'assistance publique du Canada, en la modifiant quelque peu afin de prévoir une seule mesure au lieu de 200 environ.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): L'honorable sénateur voudrait-il répéter sa déclaration? Elle me paraît importante. Je ne l'ai pas tout à fait saisie.

L'honorable M. Croll: J'ai dit que la loi sur l'assistance publique du Canada prévoit les besoins fondamentaux et en donne la définition. En modifiant légèrement cette loi nous pourrions abroger les mesures de bien-être car elles s'appliquent aux besoins, à l'exception du régime de pensions du Canada et du régime d'assurance-chômage. Il s'agit ici d'obligations contractuelles, si vous saisissez la différence.

C'est une évolution, et lorsqu'on parle d'«évolution» les paroles du premier ministre au cours du débat sur le discours du trône reviennent à la mémoire. Il a dit:

... Aujourd'hui, le défi n'est pas simplement l'évolution, mais l'allure et l'étendue de l'évolution. Nous devons nous adapter comme jamais auparavant. Je crois fermement qu'aucun pays n'est mieux en mesure de le faire que le Canada, car nul pays ne jouit de meilleures qualités fondamentales.

Quel serait la solution de rechange? Je vais d'abord vous l'énoncer, puis je l'expliquerai dans quelques minutes.

Le revenu de base doit être suffisant, qu'il y ait un niveau minimum de revenu à l'échelle nationale. De quoi les quatre millions et demi de travailleurs pauvres ont-ils besoin? Le vice-président aura quelque chose à dire à ce sujet lorsqu'il prendra la parole. Ils ont besoin de travail.

Quand ils ne peuvent en avoir, il leur faut un revenu, ils ont besoin de services et d'encouragements pour continuer à travailler. En outre, il appartient au gouvernement fédéral de fournir le revenu comme il appartient au gouvernement provincial de fournir les services, le Régime d'assistance publique du Canada est un instrument tout trouvé pour fournir ces services. Revenus et services doivent être entièrement distincts.

Voici quelques autres pensées qui méritent qu'on s'y arrête. Elles proviennent du comité. J'ai dit que le nombre des travailleurs pauvres s'élevait à deux millions environ. Tous les honorables sénateurs conviendront qu'un chef de famille qui travaille à plein temps mais ne gagne qu'un salaire minimum, ou de crève-la-faim, a besoin d'être secouru. Il a acquis le droit à une certaine assistance. C'est un producteur, mais nous avons agencé notre système d'assistance sociale de telle manière qu'il vient en aide à ceux qui ne travaillent pas et refuse d'aider des gens qui travaillent et qui sont tout aussi indigents.

Je vois qu'on commence à le comprendre. Je vois que les sénateurs sont d'accord là-dessus. Des milliers de gens voient leurs voisins obtenir plus d'argent sans travailler, qu'ils n'en gagnent eux-mêmes en travaillant. C'est là une formidable injustice. Nous savons que ce que nous faisons est injuste et pourtant nous continuons à le faire.

Il y a actuellement 250,000 chefs de famille qui seraient en droit de demander une assistance, mais qui ont choisi de ne pas le faire. Non seulement la plupart d'entre eux remplissent les conditions requises, mais ils y gagneraient. Combien de temps pensez-vous que les choses vont continuer ainsi? Par rapport au salaire minimum, les prestations du régime d'assistance sociale ont augmenté au point où, pour une famille de dimension moyenne, le régime d'assistance sociale apparaît en contradiction flagrante avec le système économique en ce sens qu'il serait logique d'opter pour l'assistance sociale.

L'autre jour quelques membres spécialisés et qualifiés des services d'assistance sociale ont comparu devant le comité et je voudrais donner lecture à la Chambre d'une partie des remarques qu'ils ont faites. Le témoin était M. Clark Brownlee, président du comité d'action sociale de l'association des employés des services d'assistance sociale du Manitoba, et il parlait de l'assistance sociale et des travailleurs pauvres. Il a déclaré:

Si ce système peut lui assurer un supplément ou une garantie de revenu, ou quoi que ce soit qui puisse relever son niveau, je ne crois pas que ce soit là une mauvaise chose.

L'honorable sénateur Hastings reprend alors:

Ce que vous faites, vous assurez à cet homme un revenu annuel garanti grâce aux prestations de bien-être, avec toutes les humiliations que cela comporte... N'est-ce pas là ce que nous faisons?

Et M. Brownlee de répondre:

Dans le système actuel, oui, mais j'aime mieux qu'il en soit ainsi que de les voir crever de faim. Nous ne sommes pas la Providence. Nous ne pouvons pas changer les choses dans le régime actuel.

Puis le président du comité, impatient de mettre son grain de sel, déclare:

Nous n'y pouvons rien nous non plus, mais nous pensons à la façon dont on pourrait le faire.